



# ECHOS DU DAKAR-BELUX

MAGAZINE D'INFORMATIONS DE L'AMBASSADE DU SÉNÉGAL  
EN BELGIQUE, AU LUXEMBOURG ET AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE

MAG : N°02 – SEPT 2024



Sommet du FOCAC, Beijing, 5-6 Septembre 2024  
Le Président Chinois XI JINPING magnifie la contribution décisive  
du Président Bassirou Diomaye Faye, co-président du Forum,  
à la mise en œuvre des engagements du 3<sup>ème</sup> Sommet

Av. Franklin Roosevelt, 196, 1050 Bruxelles, Belgique  
Tél : 32 26 73 00 97 Fax : +32 26 75 04 60 [www.ambassadesenegal.be](http://www.ambassadesenegal.be)  
Twitter X : Sénégal à Bruxelles @Senegbruxelles7

**EXTRAIT DU DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR BASSIROU DIOMAYE DIAKHAR FAYE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, A L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DU 4<sup>ème</sup> FORUM SUR LA COOPÉRATION SINO-AFRICAINE (FOCAC), BEIJING, LE 05 SEPTEMBRE 2024**



LE PRÉSIDENT SÉNÉGALAIS, SEM BASSIROU DIOMAYE DIAKHAR FAYE REÇU AVEC LES HONNEURS PAR SON HOMOLOGUE CHINOIS, XI JINPING

“ En tant que Président nouvellement élu, prenant la parole pour la première fois au sommet du Forum sino-africain, avec le legs de la coprésidence de notre Forum, je tiens à réaffirmer l'attachement ferme du Sénégal à la coopération Chine Afrique, inspirée par nos valeurs communes d'égalité de dignité des cultures et des civilisations, d'avantages mutuellement

bénéfiques et de solidarité agissante. Le FOCAC, c'est tout cela à la fois.

Je rends hommage au Président Xi JINPING pour sa vision clairvoyante, son leadership dynamique et l'intérêt particulier qu'il accorde à la mise en œuvre des engagements convenus au titre du FOCAC.

Dans le domaine commercial, le volume des échanges est passé de 120 milliards de dollars en 2018 à 282,1 milliards en 2023.

Il est surtout heureux de noter que pour un meilleur équilibre de la balance commerciale, la Chine s'est engagée à soutenir l'amélioration des capacités d'exportation de l'Afrique et de faciliter les mesures d'inspection et de quarantaine des produits africains exportés en Chine.

Gardant à l'esprit la longue tradition d'amitié sino-africaine, tissée dans la lutte pour la décolonisation et les principes historiques du Mouvement des Non Alignés, je saisis l'occasion qui nous réunit ici pour réitérer le soutien du Sénégal aux trois grandes initiatives du Président Xi Jinping portant notamment sur le développement mondial, la sécurité mondiale et la civilisation mondiale.

De même, je redis notre attachement sans équivoque au principe d'une seule Chine dont le Gouvernement de la République populaire de Chine est le seul représentant légal et légitime.

C'est avec le même esprit de collaboration sincère que le Sénégal continuera de soutenir le Forum sino-africain pour qu'il garde toute la vitalité nécessaire à la construction de notre ambition collective”.

## SOMMAIRE

P.2

### 4<sup>ème</sup> SOMMET DU FOCAC

Extrait du discours du Président de la République

P.3-

### VIE DES INSTITUTIONS

- Les Assises sur la réforme et la Modernisation de la Justice ;
- Participation du Chef de l'Etat au 65<sup>ème</sup> Sommet de la CEDEAO ;
- Résultats du 5<sup>ème</sup> Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5).

P.6-7-

### AXE DAKAR-BELUX

- Mission du Comité de Liaison Entrepreneuriat-Agriculture-Développement (COLEAD) au Sénégal (Fit For Market + ; AGRINFO ; STDF) ;
- Remise d'équipements informatiques aux Collectivités territoriales dans le cadre de la modernisation du système d'état civil du Sénégal (programme Nekkai) ;
- Lancement de la phase 2 du Programme opérationnel conjoint (POC II) de lutte contre le terrorisme, la migration irrégulière et les trafics illicites.

P.10-11

### AU RYTHME DES ACTIVITES DE L'AMBASSADE

- Atelier final du Projet pilote pour la mobilité des Entrepreneurs (PEM WECCO) ;
- Visite annuelle des Ambassadeurs de l'OEAC au siège de la BEI ;
- Participation à la première édition de la journée culturelle du Groupe de l'Afrique de l'Ouest à Bruxelles.

P.11-12-13

### ECHOS DE LA DIASPORA

- Edition 2024 des navetanes de Belgique organisée par SENEBEL ;
- Week-end culturel du Collectif des Sénégalais d'Anvers (COSEA) ;
- Activités culturelles de l'Association Takku-Tekki de Liège ;
- Célébrations de l'Appel des Layennes et du Grand Magal de Touba.

Av. Franklin Roosevelt, 196,

1050 Bruxelles,

Belgique

Tél : 32 26 73 00 97

Fax : +32 26 75 04 60

[www.ambassadesenegal.be](http://www.ambassadesenegal.be)

Twitter X :

Sénégal à Bruxelles

@Senegbruxelles7

## VIE DES INSTITUTIONS

**ASSISES SUR LA REFORME ET LA MODERNISATION DE LA JUSTICE, TRACER LA VOIE D'UNE JUSTICE RECONCILLIEE AVEC SES USAGERS, UN ETAT DE DROIT RENFORCE ET UNE DEMOCRATIE RENOUVELEE**



SEM BASSIROU DIOMAYE FAYE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL AU CICAD POUR LE LANCEMENT DE LA JOURNÉE DU DIALOGUE NATIONAL, LE 28 MAI 2024.

Sous l'égide de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye FAYE, Président de la République, le Sénégal a initié les Assises sur la réforme et la modernisation de la Justice, à l'occasion de la quatrième édition de la Journée du Dialogue national, le 28 mai 2024.

Dès son investiture le 02 avril 2024, le Président de la République avait annoncé sa volonté de tracer la voie pour une réforme profonde de la justice en vue de la réconcilier avec le peuple sénégalais au nom duquel elle est rendue. Ces Assises s'inscrivent également en droite ligne de la volonté des hautes Autorités sénégalaises d'ériger la concertation comme mode de gouvernance des affaires publiques. Sous ce rapport, en prélude aux Assises, le gouvernement avait mis en place une plateforme de recueil des contributions dénommée « jubbanti » afin de donner à chaque sénégalais l'opportunité d'exprimer son avis sur le fonctionnement, les services et les pratiques de la Justice, ainsi que les attentes par rapport à sa réforme.

*« Je voudrais particulièrement insister sur le fait que nous n'ouvrons donc pas ici un procès en inquisition, pour désigner un ou des coupables à jeter aux orties. Il est plutôt question de tenir un débat lucide et serein, posé et apaisé, pour ausculter notre système judiciaire, identifier ses forces et faiblesses, et rechercher ensemble les solutions aptes à refonder son fonctionnement et améliorer ses performances. »*

Extrait du Discours de SEM Bassirou Diomaye FAYE, Président de la République du Sénégal lors du lancement des Assises de la justice.

Ce dialogue, réunissant les professionnels de la Justice (magistrats, avocats, huissiers, greffiers, auxiliaires de justice), les universitaires, les ordres professionnels, les organisations de la société civile, les anciens détenus et les citoyens, s'est voulu un cadre de discussions fructueuses permettant d'examiner les forces et faiblesses du système judiciaire, d'identifier les dispositions légales et réglementaires ainsi que les mécanismes à améliorer en vue d'assurer un fonctionnement plus efficace dudit système.

*« La finalité de cet exercice est de nous aider à baliser la voie pour une réforme pragmatique de notre système judiciaire, afin qu'il inspire davantage confiance au justiciable et préserve sa dignité. Pour ce faire, nous devons travailler à :*

- Mettre en place un système plus transparent de gestion de la carrière des magistrats ;
- Définir un régime de privation de liberté mieux encadré ;
- Aménager un dispositif législatif et institutionnel de nature à favoriser la célérité dans le traitement des procédures judiciaires et humaniser l'univers carcéral ;
- Instituer des plateformes dématérialisées et fonctionnelles ;
- Et améliorer le fonctionnement du système par l'allocation de moyens budgétaires suffisants et la poursuite du programme de construction et de réhabilitation des infrastructures. »



A l'issue des travaux qui se sont déroulés du 28 mai au 04 juin, des consensus ont été dégagés autour d'une grande majorité de questions pour tracer la voie d'une justice réconciliée avec ses usagers, un Etat de droit renforcé et une démocratie renouvelée, à travers les trente recommandations suivantes :

## 1. Les mesures visant à réparer le service public de la Justice :

**Recommandation 1** : Renforcer les ressources financières et infrastructurelles du service public de la Justice pour la consolidation de l'Etat de droit et l'accès équitable à la Justice ;

**Recommandation 2** : Instituer une commission permanente de réforme des textes pour répondre aux besoins actuels de la société ;

**Recommandation 3** : Modifier les dispositions pertinentes du Code de procédure pénale, du Code de la famille, du Code procédure civile et autres lois spéciales pertinentes (Code des drogues, Code de l'environnement, Code du domaine de l'Etat, Code de la propriété intellectuelle et des droits voisins, etc.) ;

**Recommandation 4** : Installer les tribunaux déjà créés en les rendant fonctionnels et décentraliser la matière administrative en donnant cette compétence aux tribunaux de grande instance avec une instance d'appel au niveau des cours d'Appel ;

**Recommandation 5** : Promouvoir la justice de proximité en élargissant la carte et les compétences des Maisons de Justice ;

**Recommandation 6** : Assurer un véritable service d'exécution des peines, favoriser l'aménagement des peines avec une autonomisation des fonctions du juge de l'application des peines (JAP) ;

**Recommandation 7** : Assurer une protection optimale des droits des citoyens au cours des enquêtes de police et de gendarmerie ;

**Recommandation 8** : Instaurer un juge des libertés et de la détention pour éviter les mandats de dépôts systématiques et protéger la liberté des citoyens ;

**Recommandation 9** : Renforcer le régime de protection de l'enfance et assurer l'efficacité de la Justice juvénile ;

**Recommandation 10** : Proscrire toute pratique attentatoire à la dignité et aux droits des citoyens dans le cadre des procédures d'enquête et judiciaires ;

**Recommandation 11** : Mener une politique de recrutement et de formation des acteurs de la justice ;

**Recommandation 12** : Renforcer les mécanismes pour garantir l'éthique et la déontologie des acteurs de la Justice, la transparence et l'efficacité du système judiciaire ;

**Recommandation 13** : Renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire ;

**Recommandation 14** : Améliorer les conditions de travail des magistrats ;

**Recommandation 15** : Améliorer les conditions de travail des greffiers ;

**Recommandation 16** : Améliorer les conditions de travail des autres auxiliaires de Justice ;

**Recommandation 17** : Résorber le déficit d'avocats et améliorer leur maillage territorial ;

**Recommandation 18** : Accélérer les efforts de recrutement et de démultiplication des charges de notariat ;

**Recommandation 19** : Promouvoir et développer le corps des experts judiciaires ;

**Recommandation 20** : Promouvoir et développer le corps des interprètes judiciaires ;

**Recommandation 21** : Renforcer les moyens et les prérogatives des éducateurs spécialisés ;

**Recommandation 22** : Renforcer l'administration pénitentiaire et humaniser les conditions de détention.

## 2. Les mesures visant à refonder le service public de la Justice :

**Recommandation 23** : Reconstruire les symboles et attributs de la Justice afin qu'ils fassent sens pour le peuple au nom duquel elle est rendue ;

**Recommandation 24** : Amorcer et accélérer la transition numérique de la Justice ;

**Recommandation 25** : Créer une direction de la communication et des relations publiques au Ministère de la Justice aux fins de rapprocher les usagers de la justice, simplifier et clarifier les procédures et assurer l'éducation au droit et aux droits humains dans les langues nationales ;

**Recommandation 26** : Assurer une reddition des comptes générale et performante

**Recommandation 27** : Lutter efficacement contre la criminalité économique et financière en mettant en place

un dispositif robuste de lutte contre le blanchiment de capitaux, de saisie patrimoniale et de recouvrement des avoirs ;

**Recommandation 28** : Définir un régime de protection des lanceurs d'alerte et des défenseurs des droits humains et mettre en place des mécanismes d'information des Autorités compétentes tout en respectant les droits et libertés des citoyens ;

**Recommandation 29** : Créer une Cour constitutionnelle avec des compétences et des pouvoirs élargis prenant en compte la représentativité hommes-femmes ;

**Recommandation 30** : Créer une Haute Autorité de la Justice (HAJ) pour ouvrir la Justice aux citoyens et servir de cadre de délibération de tous les acteurs de la Justice.

## VIE DES INSTITUTIONS

PREMIERE PARTICIPATION DE SEM BASSIROU DIOMAYE FAYE,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, AUX REUNIONS STATUTAIRES DE LA CEDEAO.



SEM Bassirou Diomaye FAYE au 65<sup>ème</sup> Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, Abuja le 07 juillet 2024.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a tenu à Abuja, le 07 juillet 2024, sa soixante cinquième (65<sup>ème</sup>) session ordinaire.

Cette rencontre a consacré la première participation du Président de la République du Sénégal, Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye FAYE, aux réunions statutaires de l'organisation. L'occasion a été saisie par l'organe suprême de la CEDEAO pour adresser ses félicitations au Chef de l'Etat, au peuple et aux Institutions sénégalaise pour le déroulement pacifique de l'élection présidentiel du 24 mars 2024 et leur l'adhésion aux traditions démocratiques exemplaires du pays.

Sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bola Ahmed TINUBU, Président de la République Fédérale du Nigeria, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont discuté de l'intégration économique et du développement de la région, des questions politiques, sécuritaires et institutionnelles de l'espace communautaire.

La Conférence a exhorté les États membres et la Commission à œuvrer à la poursuite de la mise en œuvre des politiques économiques et financières porteuses de croissance, à l'application des mesures visant à faciliter la libre circulation des personnes et des biens le long des corridors régionaux et à consolider la démocratie, la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

Les interactions entre la CEDEAO et les Autorités de l'Alliance des États du Sahel ont également été abordées lors de cette session. Sous ce rapport, la Conférence a désigné Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE et son homologue de la République Togolaise, Son Excellence Monsieur Faure Essozigna GNASSINGMBE, en qualité de facilitateurs de la CEDEAO dans ses discussions avec les membres de l'AES.

Dans son allocution, le Président de la République a fait un plaidoyer en faveur de réformes visant à rapprocher davantage l'Organisation des populations, tout en réaffirmant l'ancrage du Sénégal dans la CEDEAO dont il est membre fondateur. Rappelant les défis que doit relever la CEDEAO notamment sur les questions politiques et sécuritaires, combinés aux effets du changement climatique, de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que la crise au Moyen Orient, Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye FAYE a appelé à débarrasser l'Institution sous régionale



*« des clichés et stéréotypes qui la réduisent à la posture d'une Organisation soumise aux influences de puissances extérieures et distante des populations ».*

Il a aussi souligné la nécessité de raffermir les liens de confiance entre les peuples et leurs dirigeants et d'engager les réformes idoines pour adapter la CEDEAO aux réalités de son temps. Dans ce sillage, il a exprimé le soutien du Sénégal à la révision du Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance pour la sauvegarde des idéaux démocratiques de l'Organisation.

## LA POPULATION SENÉGALE PASSE A 18 MILLIONS D'HABITANTS SELON LES RESULTATS DU CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL.



L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) du Sénégal a publié les résultats du cinquième recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5). Ces résultats estiment la population sénégalaise à 18.126.390 habitants dont 50,6% d'hommes et 49,4% de femmes. Cette population, dont 98,9% est de nationalité sénégalaise, est très jeune avec plus de la moitié étant âgée de moins de 19 ans et les moins de 15 ans qui représentent 39%. Elle a augmenté de 2,9% par an au cours des dix dernières années. Les régions de Dakar (la capitale), Thiès et Diourbel sont les plus peuplées abritant 47% de la population. Ces résultats montrent également que la France, l'Espagne et l'Italie sont les premières destinations des migrants sénégalais, avec respectivement 20,7%, 14,9% et 15,3% des flux d'émigrants des cinq dernières années.

## AXE DAKAR-BELUX

MISSION EFFECTUÉE AU SÉNÉGAL PAR LE COMITÉ DE LIAISON  
ENTREPRENEURIAT-AGRICULTURE-DÉVELOPPEMENT (COLEAD)  
DANS LE CADRE DE PROGRAMMES ET PROJETS COFINANCÉS PAR L'OEACP ET L'UE.



Dans le cadre de sa collaboration avec la Commission européenne et l'Organisation des États d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), le Comité de Liaison Entrepreneuriat-Agriculture-Développement (COLEAD) a effectué une mission au Sénégal du 03 au 08 juin 2024.

Le COLEAD, qui regroupe plus de 500 membres, est une association à but non lucratif engagée dans la mise en œuvre des actions visant à accroître la contribution du secteur agricole à la réalisation des objectifs de Développement Durable (ODD). C'est dans ce cadre qu'il se déploie dans plus de 140 pays partenaires de l'Union européenne.

Cette mission organisée au Sénégal était centrée sur trois programmes et projets exécutés au Sénégal, Fit For Market+, AGRINFO, et le renforcement des capacités phytosanitaires pour contribuer à la sécurité alimentaire et au développement des exportations des produits horticoles du Sénégal (STDF). L'objectif visé par cette mission du COLEAD au Sénégal était

de s'entretenir avec les partenaires et les parties prenantes du projet STDF dont le lancement officiel a été effectué lors de cette mission ; de faire le point avec les bénéficiaires du programme FFM+ sur les actions menées et d'analyser les demandes d'appui reçues ; de sensibiliser les partenaires du programme AGRINFO sur les outils d'information portant sur la veille réglementaire pour les filières agroalimentaires pouvant être impactées par les évolutions des normes européennes. L'occasion de cette mission a aussi été saisie par le COLEAD pour organiser une formation d'experts, avec pour finalité de renforcer les capacités pédagogiques des acteurs du secteur horticole des pays ACP à l'aide des outils techniques du Comité.

Au Sénégal, le COLEAD s'appuie sur un réseau d'experts et des structures telles que la Fondation Origine Sénégal (FOS) et l'Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX).

### Bref aperçu sur les programmes et projets mis en œuvre par le COLEAD au Sénégal

Fit For Market+ pour la durabilité du secteur horticole des pays ACP : lancé fin 2021 pour contribuer à l'atténuation des impacts de la COVID-19, le programme FFM+ est une initiative dotée d'une enveloppe de 25 millions d'Euros financée par l'Union européenne et l'OEACP, visant à réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition par le soutien du secteur agroalimentaire dans les pays membres de l'OEACP. Au Sénégal, ce programme pour lequel plus de cinquante structures ont manifesté leurs intérêts, a débuté en janvier 2023. Parmi celles-ci figurent des entreprises de production et de transformation de produits horticoles, des structures d'encadrement de producteurs et des organisations professionnelles.

AGRINFO pour des informations actualisées sur les normes et réglementations européennes sur l'agroalimentaire : financé par l'UE à hauteur de 7 millions € pour une durée de cinq ans, ce programme mis en œuvre depuis 2022 permet aux autorités nationales, aux entreprises et organisations d'agriculteurs d'avoir accès à des informations actualisées sur les nouvelles réglementations européennes pouvant

impacter les chaînes de valeur de l'agroalimentaire et de la pêche des pays partenaires de l'UE.

Le Renforcement des capacités phytosanitaires pour contribuer à la sécurité alimentaire et au développement des exportations de produits horticoles au Sénégal grâce au Fonds pour l'application des normes et de développement du Commerce (STDF) de l'OMC.



Atelier de lancement du projet STDF à Dakar, le 06 juin 2024

Ce projet d'une durée de trois ans, en synergie avec le programme FFM+ et dont la mise en œuvre est confiée au COLEAD, vise à améliorer le système phytosanitaire du Sénégal par une révision du cadre légal et réglementaire, le renforcement des processus opérationnels, des aptitudes et compétences des structures publiques sénégalaises en charge des questions phytosanitaires, ainsi que la facilitation de la communication et de la coopération entre l'ensemble des parties prenantes.



## REMISE D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. LE SÉNÉGAL POURSUIT SA MARCHÉ VERS LA DIGITALISATION DE SON SYSTÈME D'ÉTAT CIVIL GRÂCE À L'APPUI DU PROGRAMME NEKKAL



Dans le cadre de la digitalisation de l'état civil, le gouvernement du Sénégal a remis aux collectivités territoriales un lot de matériel informatique. Cette opération, ayant permis de doter ces entités décentralisées de 1200 ordinateurs, 1000 imprimantes, 1200 onduleurs, des serveurs et d'autres équipements d'une valeur de 1,82 millions d'Euros (1,2 milliards de Francs CFA), s'inscrit dans la mise

en œuvre du Programme d'appui au renforcement du Système d'information de l'Etat civil et à la consolidation d'un fichier national d'identité biométrique (Nekkal) et dans une large mesure, la modernisation des services par la digitalisation des procédures administratives initiée par les Autorités sénégalaises.

# AXE DAKAR-BELUX



Remise de matériel informatique par le Monsieur Balla Moussa FOFANA, Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'aménagement des territoires

Financé par le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union Européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique et doté d'une enveloppe globale de 28 millions d'Euros, le programme Nekkàl exécuté conjointement par l'agence d'exécution française CIVIPOL et l'Agence belge de Développement (ENABEL), vise à contribuer au renforcement de l'accès des populations à des services d'état civil de qualité, l'amélioration du pilotage stratégique et la mise en place d'un système national d'information bien articulé avec les différents fichiers d'identification biométrique.

Le Sénégal, engagé dans la réforme de son système d'état civil, s'est doté d'une Agence nationale de l'état civil (ANEC). Grâce au soutien de l'UE à travers le programme Nekkàl, l'ANEC a finalisé la première Stratégie nationale de l'état civil du Sénégal (SNEC). La SNEC, budgétisée à 68,7 milliards de Francs CFA (104,8 millions d'Euros) sur la période 2022-2026 et financée à hauteur de 26% par le programme, constitue le cadre de référence visant à harmoniser toutes les interventions en vue de moderniser le système d'état civil sénégalais. Ce dispositif a permis au Sénégal d'enregistrer des avancées majeures dans la modernisation de son système d'état civil.

1. Dématérialisation des registres d'état civil : 19 400 066 actes numérisés, 19 241 000 actes indexés;
2. Site d'hébergement dans les infrastructures de l'Etat : 3 sites distants (Diamniadio, Technopole et ANEC) 6 serveurs de dernière génération d'une capacité de 1000 To;
3. Interconnexion des centres d'état civil à travers le réseau privé de l'Etat : 383 centres d'état civil installés (équipements réseau sur place et installés par SENUM SA : Antenne, coffret, switch et onduleur) 235 centres d'état civil en service (connectés au réseau et opérationnels)
4. Déploiement de l'application de gestion des faits de l'état civil : 187 centres d'état civil équipés avec l'application déployée 816 agents et d'officiers formés à l'utilisation de l'application de gestion de l'état civil

Source : Ministère de l'Urbanisme des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires ;  
Note sur l'ANEC et le Programme Nekkàl.



Visite d'adieu de l'Ambassadeur du Luxembourg à Dakar, Georges Ternes au Président de la République, au terme de trois ans passés au Sénégal.



Le Premier Ministre Ousmane Sonko a accordé une audience au Vice-Président de la Banque Européenne d'Investissement qui a signé une convention de prêt avec la Banque agricole du Sénégal d'un montant de 30 millions € pour appuyer la politique de souveraineté alimentaire du Sénégal



Coopération SN-FAO-ACP

"Fish and aquatic value chains play a key role in generating income, ensuring food security and contributing towards environmental sustainability in Senegal."

- Ousmane Sanegui Loum, First Counsellor at the Embassy of Senegal in Brussels.







*Visite du Centre d'indexation de l'état civil de Yoff par Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'aménagement des territoires.*



## LANCEMENT OFFICIEL DE LA DEUXIÈME PHASE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL CONJOINT (POC II) DE LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE, LA TRAITE ET LE TRAFIC DE MIGRANTS



Le Ministre sénégalais de l'intérieur et de la Sécurité publique, le Général Jean Baptiste TINE et le Chef de la Délégation de l'Union européenne au Sénégal, Son Excellence Monsieur Jean-Marc PISANI ont procédé, le 27 juin 2024, au lancement officiel de la deuxième phase du Programme opérationnel Conjoint (POC II) de la lutte contre l'immigration irrégulière, la traite et le trafic de migrants. Ce partenariat opérationnel, dans sa première phase exécutée de 2018 à 2022 avec une contribution de l'UE de 9 millions d'Euros, avait permis de former 2000 agents sénégalais en charge de la sécurité intérieure et de la justice sur des questions liées à ces fléaux. Des équipements et des moyens techniques spécialisés ont également été mis à la disposition des forces de sécurité sénégalaises en vue de renforcer l'efficacité opérationnelle et l'atteinte des objectifs du programme.

L'objectif de cette initiative conjointe est de créer des synergies entre les forces de défense et de sécurité et les administrations par le renforcement de la coopération interministérielle autour de la lutte contre les pratiques illégales engendrées par la migration irrégulière, tout en appuyant la coopération régionale entre les pays frontaliers dans la lutte contre le trafic de migrants et les pratiques associées.

Cette nouvelle phase du programme opérationnel conjoint, d'une durée de trois ans est mis en œuvre par CIVIPOL et la Fondation internationale et iberoaméricaine pour l'administration et les politiques publiques (FIIAP). Elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par les parties prenantes du programme. Le POC II vise à consolider les acquis du programme et élargir son champ d'intervention à la lutte contre les trafics transfrontaliers, le terrorisme et la criminalité organisée.



*Son Excellence Monsieur Jean-Marc PISANI, Ambassadeur de l'UE, Général Jean Baptiste TINE, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le Contrôleur général Mame Seydou NDOUR, Directeur général de la Police nationale.*

# AU RYTHME DES ACTIVITÉS DE L'AMBASSADE

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU PROJET PILOTE DE MOBILITÉ ENTREPRENEURIALE PEM WECCO  
LORS D'UN ATELIER FINAL TENU A BRUXELLES



Lancé en novembre 2021 dans le cadre du renforcement du dialogue et la coopération sur la mobilité entre les États de l'UE et ses partenaires prioritaires, le projet pilote de Mobilité Entrepreneuriale PEM WECCO est exécuté par l'Agence belge de Développement (ENABEL). Après deux ateliers opérationnels organisés en 2023 pour analyser sa mise en œuvre et réorienter sa direction sur la base des feedbacks des partenaires, un atelier final de présentation des résultats du projet s'est tenu à Bruxelles, le 25 juin 2024. L'objectif visé par cet atelier, auquel ont pris part les différentes parties prenantes, était de procéder à l'évaluation du rôle et la valeur ajoutée des partenariats établis tout au long du projet au niveau institutionnel et opérationnel, ainsi que la consolidation de l'approche PEM à travers les recommandations formulées.



Atelier final du projet pilote de PEM WECCO, le 25 juin 2024 à Bruxelles.

Dans son allocution lors de cet atelier de clôture, l'Ambassadeur du Sénégal en Belgique, Son Excellence Monsieur Baye Moctar DIOP, a rappelé l'esprit positif qui avait présidé au lancement du projet Wecco Entreprendre en 2021. L'ambition affichée était alors de favoriser des partenariats d'affaires mutuellement gagnants pouvant contribuer à la recherche de solutions durables à la migration irrégulière par la création d'emplois.

Se réjouissant des résultats du projet pilote, l'Ambassadeur a également souligné, en perspective de la continuité du programme, si tel était la volonté des parties prenantes, la nécessité de doter ce dernier d'un instrument financier sous la forme de crédit ou de subventions pouvant aider les entreprises éligibles au programme, à grandir pour se hisser au niveau de leurs partenaires belges. Dans ce sillage, il a recommandé de promouvoir davantage des joint-ventures des micro-industries transformatrices de produits de base afin de s'aligner sur les priorités de souveraineté alimentaire du Sénégal.



Monsieur Jean Van WETTER, Directeur général de l'Agence belge de Développement (ENABEL) et Son Excellence Monsieur Baye Moctar DIOP, Ambassadeur du Sénégal en Belgique, au Luxembourg et auprès de l'Union européenne.

## NIVEAU 1 : ENTREPRISES.

Plus de 400 entreprises sénégalaises et une centaine d'entreprises belges ont manifesté leur intérêt pour le projet PEM WECCO, qui a permis de nouer des partenariats, la création de joint-ventures et le développement de nouveaux produits dont certains peuvent être cités exemples :

L'Accord commercial signé entre Multi G (Belgique) et Askcare (Sénégal) pour fournir des postes de santé situées dans les zones rurales du Sénégal une solution globale de prévention du cancer du col de l'utérus permettant le dépistage et le traitement à grande échelle des lésions précancéreuses ;

Une convention de commercialisation respective des produits des entreprises Kanarimagik (Sénégal) et Jeux d'Eden (Belgique), actives dans le secteur éducatif, culturel et créatif. Ce partenariat vise également la co-organisation d'un festival de promotion de jeux traditionnels africains et de bandes dessinées à Dakar.

Il a aussi permis la signature d'une convention pour la mise en place d'un Centre de ressources pour la formation aux métiers de la bande et images animées à Dakar et leur commercialisation ;

Un Accord commercial assorti d'un transfert d'expertise et une formation sur le nettoyage et la gestion des déchets entre Eco-Tri, une startup sénégalaise spécialisée dans la gestion des déchets, et les entreprises belges Recam group et Distrifund, dont la première est pionnière dans le nettoyage industriel et la remise en état après incendie et la réparation des locaux après déménagement et la seconde est fournisseur de services et de produits de nettoyage ;

Un partenariat pour la formation d'un corridor routier entre les deux pays noué entre Buur Logistics, qui est une plateforme sénégalaise de mise en relation et d'optimisation du transport de marchandises en Afrique de l'ouest et du nord et AVL express,

une entreprise offrant des solutions de prise en charge logistique et les envois urgents vers/depuis la Belgique.

## NIVEAU 2 : INCUBATEURS.

Grâce au projet pilote PEM WECCO, des structures d'accompagnements à l'entrepreneuriat (SAE) ont été chargées de la mobilisation, l'engagement et l'accompagnement des entreprises basées au Sénégal. Ces incubateurs ont joué un rôle majeur dans le renforcement des petites et moyennes entreprises. La mise en relation de ces SAE avec des incubateurs basés en Belgique a permis le développement de programmes d'accompagnement personnalisés. Parmi les services testés dans le cadre du projet avec ces incubateurs, il y'a :

**Mobility readiness** : un service d'accompagnement spécifique destiné à soutenir les entreprises sénégalaises non éligibles aux critères de sélection établis par le projet pilote. L'objectif étant de préparer l'échantillon d'entrepreneurs sur lesquels ce service a été testé à structurer et construire un parcours de mobilité ;

**Accompagnement dans le double espace** : mécanisme d'incubation à l'international élaboré et délivré par un consortium d'incubateurs sénégalais et belges (ovation, Yeesal Agrihub, Dekkal Yakkar) pour faciliter l'internationalisation de startups des deux pays ;

**Accompagnement des industries créatives et culturelles** : Dispositif d'accompagnement des acteurs culturels mis en place par Impact Sénégal, Creative District, Pali Pali, MCU Dakar pour développer leur expertise dans la gestion des spectacles (parcours régie et manager).

## NIVEAU 3 : INSTITUTIONS.

Création d'un cadre de concertation entre institutions belges et sénégalaises dans le domaine de la mobilité professionnelle ; appui à la création d'un cadre de facilitation du partage d'informations entre les agences économiques belges (FIT, AWEX, et HUB Brussels) et l'Agence sénégalaise en charge de la Promotion des Investissements (APIX).

### VISITE ANNUELLE DES AMBASSADEURS DE L'OEACP AU SIÈGE DE LA BEI.

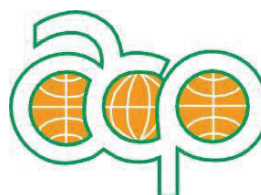


Les Ambassadeurs des pays membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) ont effectué, le 24 juin 2024, la session annuelle d'interactions avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Cette rencontre a été l'occasion de mener des discussions sur les programmes développés dans les pays ACP, les critères d'éligibilité au financement de la BEI ainsi que les mécanismes de financement.

Les Ambassadeurs des pays ACP ont aussi eu des échanges sur des sujets d'intérêt stratégique portant notamment sur les matières premières critiques, la finance durable, les projets énergétiques et de développement social, ainsi que sur les chaînes de valeurs agricoles.



### CELEBRATION DE LA PREMIERE EDITION DE LA JOURNEE CULTURELLE DU GROUPE AFRIQUE DE L'OUEST A BRUXELLES.



Initiée par le Groupe des Ambassadeurs de l'Afrique de l'Ouest, cette journée avait pour but de créer un cadre de communion entre les diplomates et la diaspora ouest africaine de Bruxelles. Ainsi, deux activités phares ont marqué cette première édition célébrée le 27 juillet 2024 : un match de foot salle auquel ont participé les Ambassadeurs, leurs collaborateurs et des membres de la communauté, suivi d'une soirée culturelle marquée par l'exposition d'œuvres d'art et la dégustation de mets culinaires des différents pays du groupe, sur fond d'animation musicale. Cette soirée a eu pour cadre les jardins de la Chancellerie fraîchement rénovée de l'Ambassade de Gambie.



ECHOS DE LA DIASPORA

LE SPORT, LA CULTURE ET LES EVENEMENTS

RELIGIEUX, LEVIERS DE PROMOTION DU SENEGAL PAR SA DIAPORA ETABLIE EN BELGIQUE.



Remise du trophée offert par Son Excellence Monsieur Baye Moustar DIOP, Ambassadeur du Sénégal en Belgique, au Luxembourg et auprès de l'Union européenne à l'Association SENEDEL pour l'édition 2024 des Navetanes de Belgique.

L'Association des Sénégalais et Sympathisants de Belgique (SENEDEL) a organisé, du 07 au 27 juillet, l'édition 2024 du tournoi de football intitulé « Navetanes » de Belgique. Cette compétition sportive est un moment de communion permettant à la communauté sénégalaise de Belgique de se retrouver dans un cadre semblable à celui du championnat de football populaire du pays de la téréngala. Sur trois journées, des équipes venant des différentes régions de la Belgique et de Luxembourg ont participé à cette compétition dans un esprit de fair-play. Parrainée par l'Ambassadeur du Sénégal en Belgique, l'édition de cette année a été remportée à l'issue des épreuves de tirs au but par Jappo Namur au bout d'une finale l'ayant opposé à Seneboys d'Anvers.



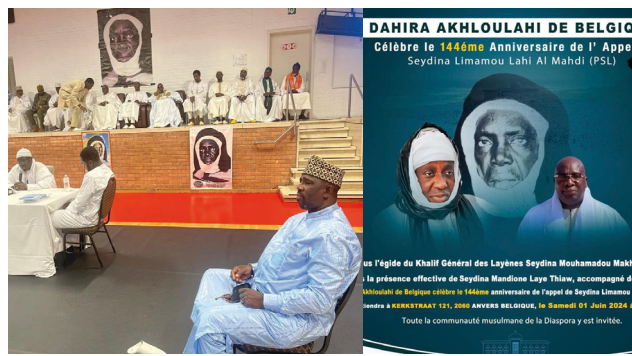
Jappo Namur vainqueur de l'édition 2024 des Navetanes de Belgique.



Activités organisées par l'Association Takku Tekki de Liège: une journée culturelle intitulée "Tabaski waat" (le 30 juin) et une activité récréative pour les enfants de la communauté sénégalaise (le 10 août)



Célébration du Grand Magal de Touba à Bruxelles, le 23 août 2024.



Célébration du 144e anniversaire de l'Appel de la communauté Layenne, à Anvers le 1er juin 2024.

**COSEA**  
**WEEK-END CULTUREL**  
**Rencontre des Arts et spectacles**  
**Sénégalais**  
**21 - 22 juin 2024**

**21 juin**  
**12 H à 16 H : Art culinaire**  
 Présentation d'objets d'art  
 Tissus et perles africain  
 commodités sénégalaises  
**16 H 30 à 19 H : SABAR**  
 Danses et spectacles  
 Sénégalais  
 De Coninckplein 2080 Antwerpen

**22 juin**  
**Apartir de 12 H**  
**TABASKI**  
**"BARBEGUE"**  
 La fête de la  
 communauté Sénégalaise  
 Moeshofstraat 136, 2170 Merkse



Week-end culturel des sénégalais d'Anvers.

“

...en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 87 de la Constitution, et après avoir consulté le Conseil Constitutionnel sur la bonne date, le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée nationale, sur l'opportunité, **je dissous l'Assemblée nationale**. La date des élections législatives est ainsi fixée au **dimanche 17 novembre 2024**...

”

MESSAGE A LA NATION

Palais de la République